

<http://www.ecoleemancepee.org/spip.php?article2577>



Parcourssup : simple information ou tri social ?

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 24 avril 2018

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Sous prétexte d'une meilleure information des lycéen-nes sur les filières de l'enseignement supérieur, et de « redonner du pouvoir de décision à chaque étudiant », la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a imposé mi-janvier, avant même que la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE) soit votée (mi-février), la publication d'« attendus » dans ParcourSup, plateforme destinée à collecter les vœux non hiérarchisés des lycéen-nes qui candidatent à une poursuite d'études supérieures.

Des « attendus » qui ont pour seule fonction d'informer sur le contenu de la licence générale ?

Notons tout d'abord que ces « attendus »(1), publiés par le ministère sans consultation de la communauté universitaire dans son ensemble mais uniquement d'associations de « doyens », ont été définis pour les seules licences générales, pas pour les licences professionnelles, et sont déclinés en savoir et compétences que doivent posséder les bacheliers-s à l'entrée en licence.

Ce savoir, non explicité en terme de connaissances abordées en licence, est décliné uniquement en niveau de maîtrise disciplinaire que doivent avoir les bacheliers-s comme le montre l'exemple suivant : « chaque mention de licence scientifique se caractérise par une discipline majeure (le nom de la mention), pour laquelle il est préconisé une très bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée (...) Chaque mention inclut souvent une seconde discipline pour laquelle il est préconisé une bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée. »(1).

Or « savoir » signifie pour nous un ensemble de connaissances acquises individuellement et/ou collectivement permettant l'émancipation d'une personne. Par contre, le ministère entend par « savoir » un ensemble de connaissances directement « utilisables » pour le seul bénéfice du marché du travail.

Ces « attendus » vont induire des différences de niveaux entre bacheliers-s et vont favoriser des parcours tubulaires en licence, à l'encontre du principe de libre choix des bacheliers-s de construire leur parcours de formation de manière progressive en fonction de leurs appétences, qui ne sont pas forcément en totale adéquation avec le parcours scolaire antérieur.

Nous voyons donc poindre une logique de tri : c'est l'université qui choisit les bacheliers-s en fonction de leur niveau dans telle ou telle discipline et non les lycéen-ne-s qui choisissent la licence comme c'était le cas jusqu'à maintenant. La disparition de la hiérarchisation des vœux dans ParcourSup est un signe de ce changement de posture.

Après que les compétences se sont immiscées de manière insidieuse dans les programmes du pré-bac au détriment de l'explicitation des connaissances à acquérir, les « attendus » officialisent l'usage de compétences très générales à acquérir avant l'entrée en licence, avec la même logique de se centrer sur un savoir adéquationniste. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les compétences dont les élèves et les étudiante-s ont besoin pour acquérir et/ou construire de nouvelles connaissances. Nous dénonçons ici la logique d'acquisition de compétences très générales qui participe au nivellement du savoir car elle est construite pour répondre aux enjeux économiques, c'est-à-dire former des jeunes pas forcément très qualifiés mais surtout malléables sur le marché du travail(2). Nous faisons remarquer que la loi ORE, dont ParcourSup est la mise en oeuvre, stipule désormais que « la modification des capacités d'accueil prend en compte les taux de réussite et d'insertion professionnelle observés pour chacune des formations », amendement proposé par la droite et adopté par la commission mixte paritaire.

Des « attendus » objectifs et égalitaires ?

Une autre question se pose concernant ces compétences générales : comment s'assurer de leur acquisition ? Est-ce que l'examen du parcours scolaire permet de s'en assurer ? La réponse est non du fait de la rédaction imprécise de ces « attendus » et des critères d'appréciation subjectifs qu'ils vont engendrer, laissant la libre appréciation aux universités et donnant plus de poids à l'acquisition d'un capital social et culturel des bacheliers-s. C'est ainsi qu'on voit fleurir par exemple comme « attendus » : « que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure », ou encore « que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une

langue vivante étrangère, notamment l'anglais » sous prétexte d'étudier en licence des documents spécialisés en langue anglaise, mais aussi avoir « des engagements civiques » ou « l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout » pour la filière Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

N'est-ce pas le rôle de l'université de permettre aux étudiante-s au cours de leurs études dans le supérieur d'acquérir ces compétences ? On voit là poindre un autre rôle du lycée que celui d'asseoir les connaissances essentielles pour une poursuite d'études dans le supérieur. La réforme du lycée concomitante va à l'encontre de l'objectif assigné jusqu'à maintenant en donnant de moins en moins de place au savoir et en renforçant ces compétences générales pour former des lycéen-ne-s prêts pour des emplois précaires ne demandant pas des connaissances approfondies.

Ces « attendus » nationaux complétés par ceux définis localement par chaque université (niveaux dans les disciplines, curriculum vitae, lettre de motivation, etc), vont inévitablement renforcer la sélection sociale via une auto-censure des bacheliers-s de milieux défavorisés se sentant moins à l'aise que ceux et celles de milieux favorisés, n'ayant pas les mêmes ressources et les mêmes codes véhiculés par le milieu familial. L'apparition de tests d'auto-évaluation obligatoires que les lycéen-ne-s doivent passer pour juger de l'adéquation de leur profil à la licence qu'ils-elles souhaitent faire ne fait que renforcer cette auto-censure.

Vers une inégalité territoriale renforcée ?

La spécialisation précoce des élèves voulue par le ministre Jean-Michel Blanquer est en parfaite adéquation avec la course aux « attendus » définis par le ministère. La nouvelle structure du lycée va entraîner l'apparition de lycées spécialisés dans certaines disciplines, comme le laisse entendre le rapport Mathiot(3). En effet, celui-ci note (page 30) : « dès lors que les lycées pourront définir une partie de leur offre de formation du cycle terminal, il nous paraît opportun de suggérer que cela puisse être organisé en réseau d'établissements, soit sur une base territoriale, soit via les moyens numériques. L'intérêt d'une démarche réticulaire est qu'elle permettra de proposer aux élèves une offre d'enseignements ou d'activités que, souvent, un lycée n'est pas en mesure de proposer seul, faute d'enseignants spécialistes, de capacité d'encadrement ou d'un nombre suffisant d'élèves. »

Ainsi, les bacheliers-s ayant telle spécialité de tel lycée pourront postuler uniquement dans telle licence de telle université, les universités ne pouvant offrir toutes les licences et ayant des attentes plus ou moins sélectives. C'est ainsi que nous allons nous rapprocher du système éducatif anglais, où les élèves, dès la fin de l'école secondaire inférieure (équivalent du collège en France), choisissent les unités d'enseignement au secondaire supérieur (équivalent du lycée) afin de pouvoir postuler dans l'université qui sera susceptible de les accepter.

Sous prétexte d'un libre choix des élèves, le système anglais est pervers car il renforce les inégalités sociales par les choix des spécialités ou options et limite ainsi l'accès des élèves de milieux défavorisés à certaines universités et à certains bachelors. Si nos politiques développent un système du même acabit que celui qui sévit en Angleterre, les réformes du lycée et de l'accès à l'enseignement supérieur vont de fait renforcer les inégalités territoriales en France.

Vers un changement de société ?

Les réformes qui nous sont assénées actuellement à Très Grande Vitesse, dont les lois ORE, la réforme du lycée et du baccalauréat sont les pierres angulaires, sont en train d'organiser une transformation profonde de notre modèle de société.

Notre pacte social dont les racines remontent à la Révolution française, était construit sur une égalité de traitement, une liberté pour tous et toutes et des solidarités actives. Nous sommes en train de tourner le dos à la devise républicaine Liberté, Égalité, Fraternité pour construire une société encore plus inégalitaire (accentuation d'un tri social), libéricide, et individualiste (c'est l'individu qui est responsable de son avenir indépendamment du contexte).

Dans 20 ans et face aux conséquences de ce tsunami social, nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. ï

Jacques haiech ET Nathalie Lebrun

- 1) Éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence (publié le 12/12/2017 sur le site du ministère).
- 2) Nico Hirtt (2009) « L'approche par compétences : une mystification pédagogique », L'école démocratique, n° 39.
- 3) Baccalauréat 2021, rapport Mathiot.